

Immigration indésirable

Les autorités laisseraient entrer au pays des immigrants qui n'ont ni les \$25 requis ni certificat.

Une enquête faite par M. A. Chevalier, directeur de l'Assistance Municipale, lui a révélé certains faits que lui a confirmés M. l'abbé Singleton, directeur du Catholic Immigration Home.

La loi sur l'immigration dit que pour être admis au Canada un immigrant doit posséder une somme de \$25 ou porter un certificat signé par les autorités de la municipalité où il se rend et constatant qu'il ne sera pas à la charge du public.

Pendant les derniers trois mois, sur 140 immigrants qui n'avaient ni les \$25 ni le certificat, on a laissé entrer 73 personnes qui étaient des femmes, des enfants ou des fiancés attendus par des gens fixés au pays; on a déporté les 67 autres. Ces immigrants sont pour la plupart des Juifs russes, roumains ou autrichiens. Les Anglais que les autorités de l'immigration ont refusé sont très rares. Ce fait a attiré l'attention de M. Chevalier qui a trouvé, ce qui lui a d'ailleurs confirmé M. l'abbé Singleton, qu'on admet les immigrants venus d'Angleterre sans qualification ni certificat et presque sans examen médical.

M. Singleton a mentionné à M. Chevalier le cas d'un Anglais, recueilli au refuge, qui n'avait que \$1.50. Il lui demanda s'il n'avait pas \$25, en entrant au pays et l'homme lui répondit qu'il était même le seul à avoir \$1.50.

L'Assistance Municipal est décidé à ne pas laisser Montréal devenir un dépôt pour la crapule qu'envoient ici les tribunaux d'Angleterre. De son côté, M. R. Smith, secrétaire de la Charity Organization Society, prépare à ce sujet un rapport sur les immigrants arrivés depuis, un, deux et trois mois et qui ont demandé des secours à la société.